

Edito



Nouvel ISF : le financement des PME en danger ?

par Olivier Motte
Président du Directoire

Emmanuel Macron envisageant de réaménager l'ISF, l'ISF PME risque d'être impacté. Les recettes fiscales nationales passeraient de 5 Mds€ à 2 Mds€ avec la suppression des valeurs mobilières de l'assiette taxable.

Les FIP, FCPI et investissements directs ISF contribuent, en effet, à accroître les fonds propres de très nombreuses PME, puisque la collecte liée au dispositif ISF-PME a représenté plus de 950 M€ en 2017. Ces capitaux dédiés à la croissance de PME risquent donc d'être divisés par plus que 2...

Jouer sur l'impôt sur le revenu

Certes, le dispositif d'incitation fiscale lié à l'impôt sur le revenu (réduction d'impôt de 18 % du montant investi, alors que pour l'ISF la réduction atteint 50 %) génère également du financement pour les PME.

Or, les petites entreprises ont un besoin vital de ces fonds pour se développer, embaucher et perdurer.

La solution la plus simple serait sans doute d'accroître l'avantage fiscal attaché à l'IR en faisant progresser le taux de 18 % à 25 %, par exemple, comme c'était le cas au cours de ces dernières années. On ne cesse de louer l'entrepreneuriat en France... Encore faut-il que des moyens lui soient alloués !

Boosté par la loi TEPA de 2007, le capital investissement a fait la preuve de sa grande utilité au cours des dernières années. De nombreuses entreprises ont réussi à prendre leur envol grâce à l'épargne des particuliers et ont créé de l'emploi.

Ce système vertueux doit donc perdurer dans le temps afin qu'une majorité de citoyens puisse s'enorgueillir de contribuer concrètement à l'amélioration de l'économie nationale. Celle-ci passe par la promotion de ces entreprises ; personne n'en doute plus.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-170626-nouvel-isf-le-financement-des-pme-en-danger-2091624.php>

L'actualité du Groupe

Avec plus de 30,7 M€ levés, le premier semestre de Turenne Capital se termine avec une belle collecte ISF, en progression de 20 % par rapport à l'an dernier.

FCPI Techno Numérique et Santé



Ce Fonds Commun de Placement dans l'innovation a pour objectif d'investir 100 % de son actif dans des PME innovantes du secteur des technologies du numérique et de la santé.

Déjà doté de plus de 13 M€ d'encours, il reste ouvert à la souscription jusqu'à fin juin 2018.

La durée de blocage des parts est de 6 à 8 ans.

La souscription du fonds au 2^e semestre 2017 est éligible à une réduction d'IR à hauteur de 18 % * de l'investissement hors droits d'entrée, dans la limite de 4 320 € pour un couple soumis à une imposition commune et de 2 160 € pour une personne seule. Les réductions d'ISF et d'IR ne sont pas cumulables pour une même souscription.

**conformément à la réglementation en vigueur, susceptible d'évolutions*

FIP PME Ouest 2016



Le FIP PME Ouest 2016 termine sa collecte à près de 18 M€. Il a déjà commencé ses investissements et à vocation à atteindre 90 % minimum dans des PME situées dans les régions Île-de-France, Normandie et Pays-de-la-Loire.

Les parts du FIP doivent être conservées jusqu'au 30 juin 2022, durée prorogeable par la société de gestion deux fois un an, soit jusqu'au 30 juin 2024 au plus tard.

14,7 Mds€

C'est le montant d'épargne levée par les fonds d'investissement en 2016 qui sera par la suite injecté au cours des 5 prochaines années, majoritairement dans l'économie française. Il représente une hausse de 51 % par rapport à l'année 2015.

Source : AFIC, 2017

Cette lettre d'information est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé du destinataire, les informations fournies dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Les appréciations formulées reflètent notre opinion à la date de publication et sont donc susceptibles d'être révisées ultérieurement. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

FOCUS : REMISE DES PRIX DE LA FONDATION POUR L'INNOVATION THÉRAPEUTIQUE BÉATRICE DENYS

Soutenue par Turenne Capital depuis plus de 10 ans, la Fondation pour l'Innovation Thérapeutique Béatrice Denys décerne tous les ans des Prix permettant à des projets scientifiques à fort potentiel de passer de la phase de R&D pure à celle de business modèle.

Les lauréats 2017

En présence d'investisseurs, entrepreneurs, partenaires, experts, conseils et journalistes spécialisés, deux lauréats ont été primés le 18 mai dernier :

- **APPRISE** (Medtech/Cardiologie, Université d'Aix-Marseille)

Aprise développe un assistant personnel de prévention du dysfonctionnement du rythme cardiaque, constitué d'un dispositif médical et d'un software. La solution détecte de

manière continue, anticipée et fiable les épisodes de fibrillation atriales (arythmie) ce qui offre un nouvel outil de diagnostic aux praticiens.



Stéphane Delliaux (APPRISE), Victor et Pierre Denys (fils et époux de Béatrice), Pierre Rocheteau (RegStem)

- **REGSTEM** (Biotech/Médecine régénérative, Institut Pasteur Paris)

Regstem travaille sur une classe de molécules régénératrices de tissus sur des organes lésés ou affaiblis par une pathologie amyotrophique,

comme la Maladie de Duchenne, maladie génétique qui a notamment pour symptôme l'atrophie musculaire (perte de mobilité, dépression respiratoire, cardiomyopathies...).

Quatre projets récompensés par la Fondation sont devenus des start-up en phase de développement :

- **Acticor Biotech** (Anticorps qui agit contre l'AVC)
- **CMI'nov** (Dispositif de chirurgie cardiaque)
- **DiaDx** (Méthode de diagnostic mini invasive en cancérologie)
- **Cardiowave** (Dispositif médical non invasif pour soigner la sténose aortique).

Pour plus d'informations et dons :

Fondation.beatricedenys@turennecapital.com
www.turennecapital.com/engagements/mecenat



FONDATION POUR L'INNOVATION
THÉRAPEUTIQUE BEATRICE DENYS

MIEUX COMPRENDRE LE CAPITAL INVESTISSEMENT

La Sortie

La sortie, aussi appelée désinvestissement, est un des éléments majeurs du métier d'investisseur. Elle conditionne pour une grande partie la performance d'un investissement.

Il existe de très nombreux types de sortie, c'est pourquoi la mise en œuvre de ce processus se pense dès l'entrée au capital d'une société et se construit tout au long de l'investissement. La cession constitue un élément clé de création de valeur pour les deux parties que sont le fonds d'investissement et l'entrepreneur. Les investisseurs recherchent alors pour chaque participation les conditions de sortie optimales, afin de répondre au mieux aux intérêts de tous et maximiser les résultats liés à cette action.

Le secteur du Capital investissement français a connu une forte activité en termes de sorties en 2016. Près de 1 400 entreprises* ont préparé ou réalisé leur évolution actionnariale ce qui représente un total de sorties de 8,96 milliards d'euros.

*Source : AFIC, mars 2017

LA VIE DES PORTEFEUILLES INVESTISSEMENTS ET CÉSSIONS

Turenne Capital a investi 3 M€ dans Nomination, spécialiste de la veille et de l'information B to B, qui s'est imposée sur le marché de la « smart data » grâce à la pertinence de ses données.

La forte valeur ajoutée de sa solution dédiée à la performance commerciale et marketing lui permet notamment de disposer de plus de 450 entreprises clientes, parmi lesquelles Accenture, BMW, Deloitte, l'Edhec, Les Echos ou Nexity.

ARTURIA®
YOUR EXPERIENCE • YOUR SOUND

C'est en juin 2017 que le Groupe Turenne Capital a cédé la participation de ses fonds au capital d'Arturia, premier éditeur français d'instruments virtuels pour la production de musique. L'investissement, initié il y a 4 ans, a notamment permis d'accompagner Arturia à l'international et de renforcer ses ressources en R&D, faisant passer le chiffre d'affaires de la société de 5 M€ à 13 M€.